

Formulaire de mise en candidature

Soutien à la production artistique

INFORMATION GÉNÉRALE

Il est temps de soumettre votre candidature pour une œuvre, une prestation ou une contribution créée ou présentée au cours de la période visée par les Éloizes 2020, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019. **Veillez remplir un formulaire de candidature pour chaque soumission, même si vous soumettez la même candidature dans plus d'une catégorie.**

Avant de débiter, nous vous demandons de lire attentivement les règlements, où vous trouverez une description des catégories de prix, des critères d'évaluation et du processus d'évaluation. Ce document est accessible en ligne au www.leseloizes.ca. Tous les artistes qui soumettent une candidature doivent avoir été reconnu.e.s comme artistes professionnel.le.s. Pour toute question relative à la reconnaissance professionnelle, veuillez consulter notre site Internet en suivant ce lien : <http://www.aaapnb.ca/enbref/artiste-professionnel>

Vous pouvez maintenant commencer à remplir votre formulaire de mise en candidature. **Toutes les sections en gris doivent être remplies. La date limite pour présenter une candidature est le 30 juin 2019.**

Peu importe la façon choisie du dépôt d'une candidature, celle-ci doit être COMPLÈTE et doit comprendre TOUS les éléments demandés (documents, l'œuvre et le frais de traitement du dossier). Les personnes qui soumettent une candidature peuvent le faire de trois façons :

- La candidature complète peut être **déposée en personne** aux bureaux de l'AAAPNB;
- La candidature complète peut être **envoyée par la poste** à l'attention de l'Académie des arts et des lettres de l'Atlantique à l'adresse suivante : 140, rue Botsford, bureau 29, Moncton, N.-B., E1C 4X5, Canada;
- La candidature complète peut être **envoyée par courriel** à l'adresse eloizes@aaapnb.ca. Vous devez être détenteur d'une carte de crédit qui vous permettra de payer le frais d'administration du dossier. Si votre dossier de candidature est trop volumineux (maximum 6 Mo), nous vous demandons de faire l'envoi via un service en ligne de transfert de documents. De plus, les documents doivent être identifiés adéquatement en comprenant votre nom et le titre de la pièce jointe (exemple : PierreBourque_CV ou PierreBourque_Démarche). Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception à l'intérieur de quatre jours suivants l'envoi de votre candidature, nous vous invitons à faire un suivi téléphonique en composant le (506) 852-3313.

Frais d'administration du dossier

- Toute candidature, sauf pour le *prix Hommage*, devra être **accompagnée d'un paiement de 50 \$** afin de couvrir les frais de traitement du dossier. Trois options sont possibles :
 - Si la candidature est envoyée par **courrier postal**, un chèque au montant de 50 \$ devra accompagner celle-ci. Le chèque doit être fait à l'ordre de : Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick;
 - Si la candidature est envoyée de façon **électronique**, l'AAAPNB communiquera avec la personne contact pour obtenir un paiement par carte de crédit. S'il est impossible pour l'AAAPNB de recueillir le paiement avant la date butoir du 30 juin, votre dossier ne sera pas traité;
 - Si la candidature est déposée à nos bureaux **en personne**, il sera possible de payer par carte de crédit, par chèque ou en argent comptant.
- Les artistes qui présentent leur candidature dans plus d'une catégorie ne doivent payer qu'une seule fois les frais d'administration du dossier;
- Pour les groupes ou les collectifs, un seul paiement de 50 \$ sera requis pour le traitement du dossier;
- Pour la catégorie Événement/Spectacle de l'année, un producteur ou un organisme doit payer une fois les frais d'administration, mais peut présenter plus d'un spectacle ou d'un événement;
- Les artistes membres en règle de l'AAAPNB peuvent présenter leur candidature sans frais.

Seuls les dossiers complets seront évalués par l'Académie des arts et des lettres de l'Atlantique. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Catherine Blondin, responsable des communications et directrice de production des Éloizes au (506) 852-3313 poste 228 ou par courriel : eloizes@aaapnb.ca

PERSONNE CONTACT

Veillez remplir tous les champs ci-dessous. Ces renseignements serviront à communiquer avec vous, le/la responsable de la candidature. Prière d'écrire en lettres moulées si vous remplissez la fiche à la main.

Nom			
Prénom			
Adresse			
	Numéro	Rue	App.
	Ville	Code postal	Province
Téléphone domicile ou bureau			
Téléphone cellulaire			
Courriel			
Site Internet			
Commentaires (au besoin)			

MISE EN CANDIDATURE¹

Cette section est très importante. Nous vous demandons de porter une attention particulière à l'orthographe, aux lettres majuscules, etc., puisque les informations fournies ci-dessous pourraient être utilisées dans les outils promotionnels. Prière d'écrire en lettres moulées si vous remplissez la fiche à la main.

Catégorie²	
Nom de la personne ou de l'organisme du domaine des arts et de la culture	
Titre de l'initiative	

¹ Toute personne qui présente la candidature d'un.e autre personne est priée d'obtenir son consentement au préalable (sauf dans les catégories : *Soutien à la production artistique, Soutien aux arts et prix Hommage*).

² Se référer aux règlements au www.leseloizes.ca pour la liste complète des catégories.

DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

<p>Texte expliquant les raisons de la candidature</p>	<p>Maximum 500 mots</p>
---	-------------------------

DOCUMENTATION À JOINDRE

<p>Photo de la personne ou logo de l'organisme</p>	<p>À joindre avec votre candidature. La photo servira aux outils promotionnels (format photo : JPEG, haute résolution - format logo JPEG, PDF ou EPS haute résolution)</p>
<p>Crédit photo/nom du photographe</p>	
<p>Des coupures de presse, programmes, catalogues ou autres documents en lien avec l'initiative soumise</p>	<p>À joindre avec votre candidature (facultatif maximum de quatre documents)</p>

Vous avez terminé de remplir votre formulaire de mise en candidature pour les Éloizes 2020. Assurez-vous que tous les documents à joindre sont inclus et complets avant de soumettre votre dossier de candidature.

Bonne chance à toutes et à tous!

Annexe A

Documents à fournir en fonction de la catégorie dans laquelle vous soumettez une candidature

Pour être traité par le jury, le dossier de mise en candidature doit être **COMPLET** et envoyé **avant la date butoir du 30 juin** (le cachet de la poste faisant foi). L'ensemble des documents sera mis en ligne sur un espace sécurisé pour permettre à tous les membres de l'Académie des arts et des lettres d'évaluer adéquatement les candidatures. Après les délibérations, le matériel sera détruit. Les dossiers doivent comprendre les éléments suivants, en fonction de la catégorie choisie :

Catégories : Soutien à la production artistique

1. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli comprenant :
 - Les coordonnées de la personne contact;
 - Les informations en lien avec la candidature (section mise en candidature);
 - Un texte expliquant les raisons pour lesquelles vous soumettez la candidature (section documentation obligatoire, maximum 500 mots);
 - Une section intitulée documentation à joindre dans laquelle il y a un endroit pour inscrire le nom du photographe ou le crédit de la photo qui sera jointe avec votre candidature (format photo : JPEG, haute résolution - format logo JPEG, PDF ou EPS haute résolution). De plus, dans cette section, se trouve la liste des documents à joindre à votre candidature. Ceux-ci sont mentionnés au point 2 et 3 de cette annexe.
2. Une photo ou un logo, avec le nom du ou de la photographe, qui représente la candidature et qui servira aux outils promotionnels (format photo : JPEG, haute résolution - format logo JPEG, PDF ou EPS haute résolution);
3. Des coupures de presse, programmes, catalogues ou autres documents en lien avec l'initiative mise en candidature (facultatif, maximum quatre documents).



Annexe B

Critères d'évaluation de l'excellence artistique

Les candidatures dans les catégories *Artiste de l'année*, *Artiste s'étant le plus illustré.e à l'extérieur de l'Acadie*, *Découverte de l'année*, *Événement/Spectacle de l'année* et *Artiste de l'Acadie du Québec* sont évaluées selon les critères d'excellence artistique suivants :

- la qualité artistique de l'œuvre;
- la qualité de production ou de réalisation de l'œuvre;
- la démarche artistique qui sous-tend l'œuvre;
- l'originalité de l'œuvre;
- l'impact de l'œuvre dans la discipline ou son importance pour le milieu artistique.

Les candidatures dans les catégories *Soutien aux arts* et *Soutien à la production artistique* sont évaluées en fonction de la qualité du travail et de l'impact de la contribution du ou de la candidat.e dans le milieu ou la discipline artistique.

Quant au *prix Hommage*, il est décerné à une personne qui s'est illustrée par son engagement envers l'avancement des arts en Acadie, par l'ampleur de son œuvre ou par sa démarche artistique exceptionnelle.